

6 crédits	15.0 h + 15.0 h	Q2
-----------	-----------------	----

Enseignants	Janssen Frédéric ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Charleroi
Préalables	/
Thèmes abordés	Livre I : les principes fondamentaux en droit fiscal Livre II : les personnes soumises à l'impôt des personnes physiques Livre III : les différents types de revenus. Livre IV : la fiscalité immobilière Livre V : la fiscalité mobilière Livre VI : fiscalité des dirigeants d'entreprises Livre VII : le régime des transmissions d'entreprises à titre onéreux et à titre gratuit Livre VIII : le régime des plus-values Livre IX : gestion du patrimoine privé, revenus de spéculation ou revenus professionnels ' un arbitrage compliqué Livre X : aspects fiscaux de la déductibilité des « management fees »
Acquis d'apprentissage	1 Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender le schéma fiscal d'opérations complexes (immobilières, restructuration de sociétés et donner le premier conseil. ----- <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen oral ou écrit
Méthodes d'enseignement	Cours ex cathedra avec analyse de jurisprudence
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• P'Fr COPPENS, L'entreprise face au droit fiscal belge, Larcier, 2004'</li> <li>• R.Winand ; Editions électroniques Do Fiscum</li> <li>• Th.Afschrift, L'impôt des personnes physiques, Larcier 2005</li> <li>• E.Boigelot, La fiscalité des cadres et des dirigeants d'entreprises, Larcier, 2006</li> </ul>
Faculté ou entité en charge:	CLSM

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Certificat d'université en fiscalité des personnes	FISP9CE	6		
Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2)	FEHC2M	6		